

Nous avons pensé que l'élément de ce lieu susceptible de symboliser notre lutte pour la protection de l'enfant et de la mère, était la présence des arbres.

Depuis l'aube des temps, l'arbre est loué, chanté voire vénéré comme un lien entre la Terre et le cosmos à cause de sa verticalité. Il a été baptisé arbre de vie, arbre de mai, arbre de la liberté etc...

Il est essentiellement symbole de la vie en perpétuelle évolution et son cycle annuel l'associe à la succession de la vie, de la mort et de la renaissance. Il est toujours associé à ce qui est vivant et créateur.

Nous prenons soin des jeunes baliveaux plantés dans nos jardins et veillons à ce qu'ils ne soient soumis à aucune prédation, ne devons nous pas veiller encore plus à l'intérêt supérieur de l'enfant et à agir pour que la loi respecte la bioéthique ?

Le petit d'homme et la femme qui pendant 9 mois installeront des liens intimes de filiation, ne doivent pas être maltraités au nom du désir d'enfant, bien compréhensible par ailleurs.

La gestation n'est donc pas uniquement l'acte de porter un enfant à sa viabilité et Le désir d'enfant, ne peut pas donner un droit à l'enfant car dans cette affaire entre adultes, le grand oublié c'est le bébé.

L'arbre qui est là enrubanné, protégé nous l'espérons par la justice qui se tient derrière dans ces bâtiments, deviendra donc pour nous symboliquement, l'arbre des droits de l'enfant.